

LE SEUL MOYEN

Faites - nous parvenir des nouvelles de votre centre: c'est le seul moyen pour que les abonnés de vos syndicats les trouvent dans **LE TRAVAIL**



VOL. XXXI — No 8

Montréal, 4 mars 1955

A LIRE dans ce numéro :

La Semaine	P. 3
Dans le mouvement	P. 4-5
Page féminine	P. 6
News Digest	P. 8

Le Canada connaît la DICTATURE économique

Amendements prévus à la Loi de l'assurance-chômage

Les employés d'hôpitaux seraient couverts par les amendements à la loi

Les prestations seraient haussées — Les contributions seraient portées à 1% du salaire et la durée des bénéfiques prolongée

Le bulletin hebdomadaire de l'agence ouvrière CPA nous apprend que la Loi de l'Assurance-chômage sera complètement révisée et que l'on projette, entre autres amendements, de faire bénéficier les employés d'hôpitaux et ceux d'autres institutions de charité, des bénéfices de la loi. D'autres changements seraient aussi apportés: on augmenterait les prestations, on changerait la formule des contributions et on allongerait la durée des bénéfiques.

Les prestations

L'un des changements importants prévus se rattache à l'augmentation des prestations aux chômeurs. La législation projetée aurait pour effet de lier plus directement les prestations aux salaires que gagnent les travailleurs. L'on sait que les prestations actuelles varient entre \$4.20 et \$17.10 par semaine pour un travailleur sans dépendant et entre \$4.80 et \$24.00 pour ceux qui ont un dépendant.

A l'heure actuelle, seuls les employés qui gagnent exactement \$48.00 par semaine retirent des prestations maximum équivalentes à 50 p. 100 de leur salaire; tandis que celui qui gagne, par exemple, \$72.00 par semaine ne retire que \$24.00, soit 33.3 de son salaire.

La législation qui serait proposée aurait pour effet d'augmenter les prestations pour ceux qui ont des salaires plus élevés; par exemple un travailleur gagnant \$60.00 et plus par semaine pourrait retirer en prestations un maximum de \$30.00 par semaine.

Les contributions

Il est possible aussi, d'après les observateurs, que les contributions

actuelles soient modifiées: à l'heure actuelle, les contributions hebdomadaires varient entre 18 et 54 cents; la nouvelle méthode consisterait en une retenue équivalente à 1 p. 100 du salaire avec un maximum de 60 cents. Le présent système de timbres serait conservé et le tarif des contributions varierait entre 12 et 60 cents.

Les changements envisagés auraient aussi une certaine incidence sur la contribution du gouvernement au fonds de l'Assurance-chômage si la présente manière de calculer est conservée: à l'heure actuelle, le gouvernement contribue pour 20 p. 100 du total des contributions des employeurs et des employés.

La durée des bénéfiques

Bien que la présente durée de la période des bénéfiques sera augmentée, elle ne parviendra pas à satisfaire aux demandes faites auparavant par les organisations syndicales. La durée des bénéfiques augmente avec le nombre de jours pendant lesquels les travailleurs versent des contributions: un jour de bénéfiques est accordé pour chaque 5 journées de contributions pendant les cinq dernières années; c'est ainsi que les périodes de bénéfiques actuelles peuvent varier entre 6 et 51 semaines. Ce minimum a été critiqué sévèrement par le Conseil Canadien du Bien-Etre et les organisations ouvrières qui ont demandé un minimum de 20 semaines. La nouvelle législation pourrait allonger la durée des bénéfiques jusqu'à 15 semaines au minimum avec certains ajustements possibles quant à la durée maximum.

Dans les hôpitaux

Certaines catégories de travail-

leurs qui étaient exclus des bénéfices de l'Assurance-chômage, comme les salariés de plus de \$4,800 par année ainsi que les employés d'hôpitaux et d'institutions de charité qui sont au nombre d'environ 110,000, seraient incluses dans les personnes aptes à recevoir des bénéfiques en cas de chômage. Des tentatives ont déjà été faites en vue de faire bénéficier les travailleurs de ces institutions des avantages de la loi de l'Assurance-chômage, mais les représentants de ces institutions, à cause des contributions qu'ils devraient payer, ont toujours manifesté leur opposition. Il semble que les futurs amendements couvriront les employés d'hôpitaux et d'institutions de charité.

Ce sont les employeurs qui sont les maîtres de la vie économique, déclare M. Jean Marchand, à Sherbrooke.

Quelque 1,200 ouvriers de Sherbrooke et de la région ont longuement applaudi à une déclaration de M. Jean Marchand, dimanche soir dernier, à l'effet que le peuple canadien vivait sous le joug d'une dangereuse dictature économique. Parlant à un ralliement ouvrier organisé par le Conseil central des syndicats nationaux de Sherbrooke pour étudier le problème du chômage, le secrétaire général de la CTCC a fait une violente sortie contre les employeurs qui détiennent entre leurs mains les liens de notre vie économique.

En commençant son allocution, M. Marchand révéla que les chefs ouvriers n'avaient pas eu l'illusion de régler le problème du chômage lorsqu'ils avaient convoqué cette assemblée.

"Nous ne pouvons pas le régler ce soir, dit-il, parce qu'il manque des personnages indispensables à la discussion. Ce sont les employeurs, maîtres de la vie économique de la nation."

"Les députés, les maires et les ouvriers sont venus, ajouta-t-il, mais les employeurs n'ont pas daigné. Ceux-là ne se montrent jamais! C'est pourtant à eux et non

aux députés qu'il faut s'en prendre s'il y a du chômage. Ce sont eux qui savent ce qui ne va pas dans l'industrie, ce sont eux qui pourraient nous dire pourquoi il existe actuellement une crise dans l'industrie textile."

"Le Canada ne connaît pas encore la démocratie, affirma M. Marchand. Nous avons bien la démocratie électorale mais sur le plan économique, nous subissons la dictature."

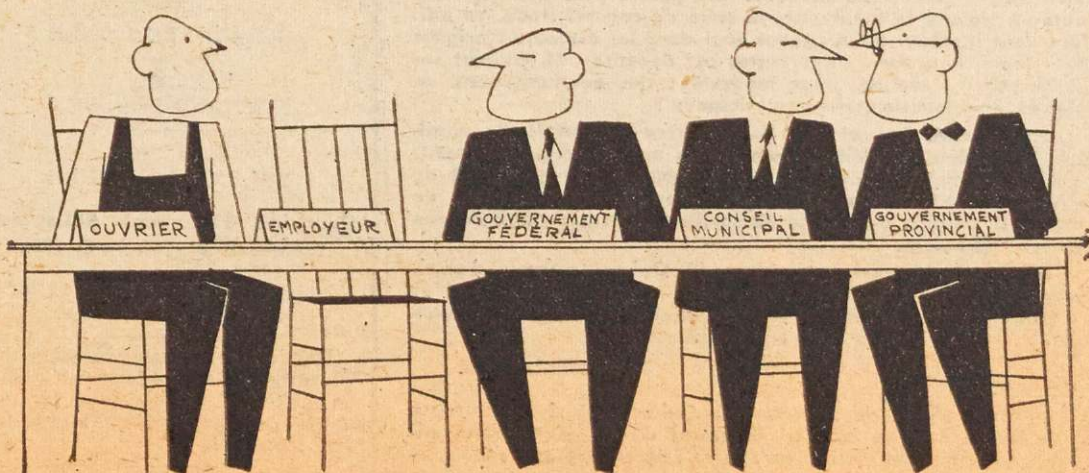
Le secrétaire de la C.T.C.C. réfuta ensuite l'opinion antisyndicale de certains gens voulant que le chômage soit causé par les grèves et les revendications trop fréquentes des travailleurs unis. Il expliqua comment les unions ouvrières avaient aidé à la vie économique du pays plus qu'elles ne lui avaient nuï. "Si les ouvriers acceptaient une baisse de 10 pour cent dans les salaires ou s'ils acceptaient de travailler de plus longues heures aujourd'hui, ce serait la crise économique au Canada, dit-il. Dans un cas, le pouvoir d'achat diminuerait, dans l'autre, le chômage augmenterait."

"Les syndicats, ajouta-t-il, ne tentent que d'obtenir à l'ouvrier la part qui lui revient dans la vie économique de la nation."

En terminant, M. Marchand déclara que la création d'un conseil économique et social groupant des représentants de l'autorité civile ainsi que des chefs d'industrie et des chefs ouvriers semblait la

(Suite à la page 7)

Une absence remarquable



C'est lui qui devrait nous dire ce qui ne va pas dans l'industrie.

Il n'y a pas moyen de se tromper



Pourquoi cet argument, Monsieur Ouimet?

Je n'ai pas l'honneur de connaître personnellement Monsieur J. René Ouimet, conseiller municipal et membre de l'Exécutif de Montréal. Je n'ai donc aucune raison de soupçonner M. Ouimet d'anti-syndicalisme ni aucune raison particulière de croire que M. Ouimet est un adversaire des travailleurs.

Pour moi, M. Ouimet est une abstraction; je ne connais de lui que son titre de conseiller municipal, ce qui est assez mince, on me l'accordera, et très insuffisant quand il s'agit de décrire un homme.

Mais cette abstraction ou plutôt ce conseiller municipal a fait l'autre jour à la conservatrice GAZETTE une déclaration bien équivoque. Une déclaration qui sent, ou bien l'anti-syndicalisme, ou bien la manoeuvre du petit politicien qui cherche une porte de sortie.

Notez bien: je n'accuse M. Ouimet ni d'être anti-syndical ni de chercher une porte de sortie. Je le préviens seulement, convaincu qu'il n'est ni l'un ni l'autre, je le préviens seulement que son irréflexion lui joue des tours.

AI-JE RAISON DE LE PRÉVENIR? Jugez-en.

M. Ouimet répondait aux journalistes à l'occasion de l'impopulaire décision relative aux octrois de charité. Il commença par dire, ce que nous ne contesterons pas, que tout restait à faire dans Montréal, parce que l'administration des années '40 n'a rien fait.

Jusqu'ici, tout allait bien. Mais voilà qu'au dernier paragraphe, M. Ouimet déclare: "PERSONNE NE VEUT PAYER DES AUGMENTATIONS DE TAXES, MAIS LES EMPLOYÉS DE LA CITE VEULENT DES AUGMENTATIONS DE SALAIRES ET ILS LES OBTIENDRONT. OU TROUVERONS-NOUS DONC L'ARGENT SI NOUS NE COUPONS PAS LES DEPENSES?"

Que M. Ouimet annonce des augmentations aux fonctionnaires municipaux, je serai le dernier à le lui reprocher. C'est même une excellente nouvelle.

Mais pourquoi diable M. Ouimet va-t-il chercher les salaires des fonctionnaires municipaux quand il s'agit de justifier les dépenses? Il aurait pu invoquer dix postes plus coûteux: les routes à travers la montagne, la salle de concert, tous les millions dont il est question chaque jour dans les discours d'origine municipale. Pourquoi, entre toutes ces dépenses, M. Ouimet va-t-il chercher l'une des plus modestes: des augmentations de salaires aux fonctionnaires municipaux?

Ou bien M. Ouimet veut faire porter aux "méchants syndiqués" de l'Hôtel de Ville l'odieuse des augmentations d'impôt; ou bien, malheureux de la fausse manoeuvre (1) que vient de faire l'Exécutif en annonçant la suppression des octrois de charité, il cherche une porte de sortie et la trouve aux dépens des fonctionnaires.

Mais non. La vérité, c'est que M. Ouimet manque d'expérience. Il a cherché, sans réfléchir, un exemple au hasard et n'a trouvé que les augmentations de salaires. Du moins voudrions nous le croire, jusqu'à plus ample informé...

G. PELLETIER

(1) — On se demande pourquoi M. Ouimet est si malheureux de la fausse manoeuvre. En changeant d'idée, la nouvelle administration prouve surtout qu'elle sait se rendre aux représentations des personnes en cause au lieu de s'entêter: après onze ans d'opiniâtreté duplessiste à Québec, cette mobilité municipale est plutôt rafraîchissante, à la vérité!

LA SEMAINE

Les hommes ne veulent ni l'aumône, ni le secours, mais du travail

Les hommes ne veulent ni du secours, ni l'aumône; ils veulent du travail, et si on ne répond pas à leurs besoins, nous aurons à envisager sous peu des problèmes sociaux tant chez les adultes que chez les jeunes, problèmes qui auront leur source dans ces jours de chômage.

C'est cet avertissement que donnait lundi dernier le R. P. Patrick Ambrose, directeur du Catholic Welfare Bureau de la Federation of Catholic Charities Inc. lorsqu'il présentait le rapport annuel des activités de cette agence sociale.

Cette année, dit le P. Ambrose, les dépenses se sont chiffrées à \$585,019.59, soit une augmentation de \$47,822.04 sur l'année précédente.

Le Père Ambrose a souligné que les dépenses sont nettement disproportionnées par rapport à l'accroissement des personnes assistées à cause de l'augmentation continue du coût de la vie dans les besoins essentiels.

Il a lancé un appel urgent

des chômeurs, car selon lui, les agences d'assistance sont incapables de pourvoir aux besoins de tous les chômeurs qui sont sans revenu et il a demandé que l'on entreprenne des travaux qui remédieraient à ce problème.



Le R. P. Patrick J.-Ambrose, directeur du Catholic Welfare Bureau, remet son rapport annuel à M. J. Cullen, président du Comité; à droite, le juge E. J. McManassy, président de la Fédération Catholique des oeuvres de charité.

On n'augmentera pas les allocations familiales à cause de la défense nationale

Le débat engagé la semaine dernière en vue d'augmenter les allocations familiales a clairement indiqué que le gouvernement fédéral dépense tellement pour la défense nationale et celle des pays étrangers qu'il n'a plus d'argent à consacrer à l'augmentation des allocations familiales.

C'est ce qui ressort nettement des déclarations des députés ministériels Charles Cannon des

Iles de la Madeleine, et l'hon. Paul Martin, ministre de la Santé Nationale.

Quant à Jean-François Pouliot, il a fait une sortie contre ceux qui ne veulent pas travailler pour vivre, contre les vieilles filles qui demandent l'augmentation des allocations familiales et contre tous ceux qui ne partagent pas ses idées rétrogrades.

La motion

La motion d'augmentation avait été présentée par M. Hazen Argue,

CCF d'Assiniboine, qui a soutenu que les allocations actuelles ne valent plus que 60 p. 100 de la valeur qu'on leur avait octroyée en 1945.

M. Cannon a rétorqué qu'il est en faveur des allocations familiales mais qu'il est impossible de les augmenter à cause de nos engagements internationaux.

Un seul député du Québec, M. Fernand Girard de Lapointe, s'est déclaré en faveur de l'augmentation des allocations familiales en disant que si le gouvernement fédéral peut trouver de l'argent pour la défense des autres, il peut également en trouver pour les familles canadiennes.



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur:
GERARD PELLETIER

Rédacteur:
FERNAND BOURRET

Publiciste:
YOLANDE MERCURE

Bureaux: 8227 boul. St-Laurent,
Montréal • Tél.: VE. 3701

Abonnement: un an, \$1.50
le numéro: 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par l'Imprimerie Populaire, 434 Notre-Dame est, Montréal.

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.
Ministère des Postes, Ottawa

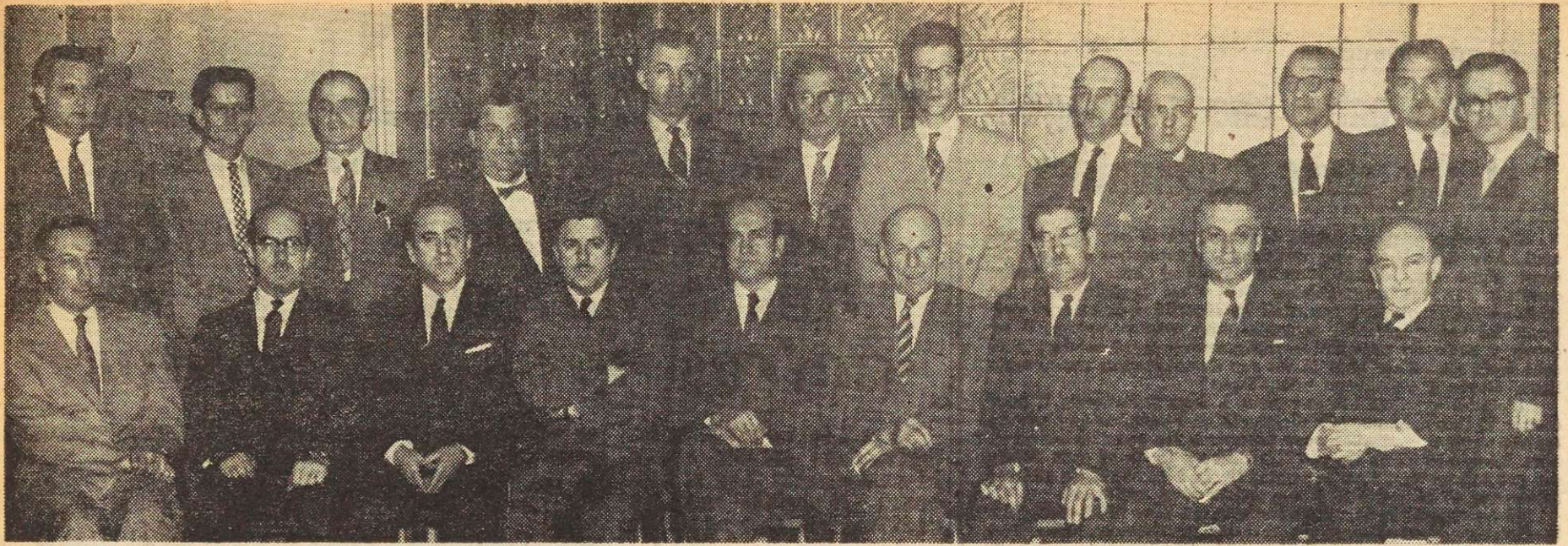
M. King, lui aussi, était célibataire

Les journaux à la solde du parti libéral ont monté en épingle l'un des arguments décisifs dont s'est servi le fameux Jean-François Pouliot, pour débâter contre les demandes d'augmentation des allocations familiales.

Dans son discours, M. Pouliot a dit qu'il avait reçu une lettre d'une vieille fille qui préconisait des allocations plus élevées. Il lui a répondu, se vantant-il: "Mariez-vous d'abord et ayez des enfants, après quoi nous discuterons votre demande".

M. Pouliot ne sait-il pas que les vieilles filles, comme les célibataires paient des impôts comme les autres au Canada? M. Pouliot ne se rappelle-t-il pas que lui-même et les gens de son parti font appel à un vote des vieilles filles lorsque arrivent les élections? M. Pouliot ne se souvient-il pas que son chef, M. Mackenzie King, un célibataire, fut celui qui a fait adopter la mesure des allocations familiales en 1945, non pas parce qu'il en avait besoin pour lui-même, mais bien par un souci de venir en aide aux familles, surtout aux familles nombreuses? Enfin, M. Pouliot ne se rappelle-t-il pas que les premiers propagandistes de la formule des allocations familiales au Canada et dans la province de Québec furent des religieux, des prêtres, des sociologues qui ne demandaient rien pour eux-mêmes?

On se rend compte que M. Pouliot ne croit pas beaucoup au désintéressement personnel!



AU RALLIEMENT OUVRIER DE SHERBROOKE.

— Des représentants des différentes classes de la société ont pris part dimanche soir, le 27 février dernier, au ralliement ouvrier organisé par le Conseil central des syndicats nationaux de Sherbrooke pour étudier la question du chômage. Le principal orateur fut M. Jean Marchand, secrétaire général de la

CTCC. On voit sur la photo, assis, de gauche à droite: MM. Oscar Fournier, d'East Angus, secrétaire du Conseil central, Me Carrier Fortin, conseiller municipal, Maurice Gingues, député de Sherbrooke aux Communes, Jean Marchand, Joseph-G. Gervais, président du Conseil central, Phon. Johnny-S. Bourque, député de Sherbrooke et ministre des Terres et Forêts et des Ressources hy-

drauliques à la Législature, Gérard Bérard, conseiller municipal et représentant de S. H. le maire Emile Lévesque, de Sherbrooke, Evangéliste Moreau, président de la Fédération des employés du bas façonné et circulaire de la province de Québec, et Denis Gérin, député de Stanstead à la Législature. Debout, même ordre: MM. L. Jubinville, président de l'Association des employés du textile de Coati-

cook, R. Lamontagne, président de l'Association des employés du meuble de Coaticook, H.-L. Tardif, v.-prés. de la Fédération des employés de la pulpe et du papier, R. Vallée, agent d'affaires de la Fédération des employés du bas façonné et circulaire, D. Gauthier, président de l'Association des employés du bas façonné et circulaire d'Orient Hosiery, D. J. Willard, maire d'East Angus, Gatien Delisle,

représentant du Jeune Commerce de Sherbrooke, Armand Choquette, président diocésain de l'U.C.C., G. Tardif, maire d'Asbestos, Rodolphe Hamel, président de la Fédération des employés de l'industrie minière, A. Coupal, président de l'Association des employés de la Belding Corticelli de Coaticook, et Jules Pichette, agent d'affaires du Conseil central.

Le problème du logement à Montréal

Il faut l'aide d'Ottawa pour aménager le domaine St-Sulpice

L'aide fédérale pour aménager les terrains permettrait des économies sensibles aux futurs propriétaires — Il serait aussi possible de construire des logements pour la location et pour la vente.

Il semble définitif que le Comité exécutif de Montréal soit disposé à réserver une grande partie du domaine St-Sulpice à l'habitation. Dans une déclaration qu'il faisait vendredi dernier, le président du Comité exécutif de la ville de Montréal, M. Pierre DesMarais aurait déclaré que le Comité était d'avis de réserver une grande partie de ce domaine à l'habitation en zonant pour l'industrie une lisière le long de la voie du Canadien National et pour le commerce une lisière de terrain dans le voisinage des carrières.

Les services essentiels
D'après les journaux, M. Des Marais affirma aussi que, selon les membres du Comité exécutif, on devrait procéder immédiatement au lotissement, à la pose des égouts, des conduites d'eau, des trottoirs et du pavage, pour ensuite disposer des terrains par vente à l'enchère. Cela veut dire que le coût du terrain comprendrait également le coût de l'établissement des services publics, lequel serait sans doute réparti sur une période de quelques années et remboursable comme taxe. Une chance unique s'offre actuellement à la ville de Montréal de

faire profiter les citoyens de Montréal des avantages qu'offre actuellement la Loi nationale de 1954 sur l'Habitation. L'on sait que l'article 36 de cette loi permet à la Société Centrale d'Hypothèque et de Logement, conformément à des contrats passés entre le gouvernement canadien et celui de toute province, d'entreprendre conjointement avec toute province ou avec son agent des projets pour l'acquisition et le développement de terrains à bâtir et pour la construction de maisons destinées à être vendues ou louées. Ce sont les provinces et les municipalités intéressées qui soumettent des propositions pour des entreprises de ce genre. D'après la loi, le capital, les profits et les pertes sont partagés à raison de 75 p. 100 par le gouvernement canadien et 25 p. 100 par la province. Le gouvernement provincial peut exiger que la municipalité intéressée contribue à la part provinciale de 25 p. 100.

Plusieurs étapes
Cet article 36 permet donc a) d'acheter des terrains; b) de les aménager; c) de construire des logements pour la vente ou la location. Même si nous croyons que l'on pourrait lancer un vaste projet de construction pour la vente ou location de maisons familiales, nous nous bornerons à réclamer de la Cité de Montréal qu'elle prenne les dispositions requises pour profiter des avantages de l'article 36. Comme le gouvernement provincial de Québec est autorisé par le Parlement à conclure des ententes de ce genre et que la Cité de Montréal est déjà propriétaire des terrains à aménager, nous avons tout à gagner et rien à perdre en profitant des dispositions de l'article 36 de la Loi fédérale. S'il est souhaitable que le gouvernement provincial accorde lui-même sa participation financière, il peut exiger des municipalités qui profitent de ces projets le paiement d'une partie des 25 p. 100 qu'il doit garantir. Mais comme la société n'aura pas à acquérir les terrains dont la Cité est déjà propriétaire, celle-ci pourra en disposer de telle sorte

que sa participation au projet sera limitée à la cession des terrains tandis que la participation fédérale permettra de défrayer les travaux d'aménagement. **Les travaux**
D'après l'expérience, les travaux de ce genre varient dans chaque entreprise. Mais, en général, une entreprise complète d'aménagement de terrains comprend l'arpentage des routes et des terrains, l'installation des égouts collecteurs, principaux et de maison, des travaux d'aqueduc et des bornes-fontaines, le creusage des fossés, le nivellement, le posage du gravier, l'aménagement des routes et des avenues, l'installation des lampes de rues, le remplissage et le nivellement des terrains. Même si la Cité devait y perdre en cédant ses terrains à la Société, elle y gagnerait à la longue, parce que les travaux d'aménagement de terrains coûtent plus cher que ce que rapportera la vente de ces terrains; elle retirera ensuite en impôt et taxes de toutes sortes des revenus qui compenseront amplement. D'autant plus que si la vente des terrains aménagés se solde par des profits, les parties se partageront ces profits. **Les avantages**
La participation fédérale permettra à la ville de céder ces terrains aménagés à des conditions de paiement raisonnables. Car si la ville aménage seule ses propres terrains, elle exigera sans doute que l'acheteur d'un terrain paie tout d'abord le terrain lui-même et une partie du coût de l'aménagement au comptant, car elle voudra rentrer le plus tôt possible dans ses fonds; mais grâce à la participation fédérale de 75 p. 100, elle pourra céder ces terrains aménagés aux acheteurs en leur permettant un remboursement échelonné sur une plus longue période. Autrement, il est à craindre que les terrains aménagés par la ville et vendus par elle ne soient mis en vente à des prix prohibitifs et que, seuls, les spéculateurs et non les familles à revenu modique puissent les acheter.

Les travailleurs doivent profiter de la productivité

La Commission des industries chimiques de l'Organisation internationale du Travail a adopté une résolution soulignant que les travailleurs devraient recevoir une part équitable des avantages directs et indirects résultant d'un accroissement de la productivité; que le processus d'accroissement ne devrait pas exercer une influence défavorable sur le bien-être de la main-d'oeuvre et en aucun cas porter atteinte à la dignité des travailleurs; que des mesures doivent être prises par les employeurs et les gouvernements pour éviter que l'accroissement de la productivité n'entraîne le chômage. La résolution contient également des considérations sur "l'étude du travail" qui, sans être une science exacte, est susceptible de fournir une base plus équitable à des systèmes de rémunération au rendement et peut ainsi contribuer à rendre ces systèmes ac-

ceptables pour les travailleurs. Ces systèmes devraient être adaptés aux circonstances nationales ainsi qu'aux conditions particulières des entreprises et des travailleurs intéressés et mis en application après consultation des syndicats. "Il est recommandé que toutes les mesures possibles soient prises, dans les pays où cela est indiqué, pour encourager la mise en oeuvre de systèmes de rémunération fondés sur l'étude du travail, de façon que les gains des travailleurs puissent être en rapport avec leur production, considérée tant au point de vue de la qualité que de la quantité du travail fourni." La résolution insiste également sur la nécessité d'une atmosphère de bonne relations humaines et professionnelles et d'une coopération active entre les employeurs et les travailleurs et les syndicats.

AIDONS "LE DEVOIR" A NOUS AIDER

Les Amis du journal "Le Devoir" viennent de lancer une grande campagne de souscription pour venir en aide à ce journal. La réalisation de l'objectif de \$100,000 a pour but d'aider le journal Le Devoir aux prises avec des difficultés financières que nous ne voulons pas analyser dans le détail mais qui tiennent au fait que ce journal de chez-nous possède un franc parler qui lui vaut bien des déboires financiers. A cause de ses attitudes, le journal Le Devoir ne peut compter sur l'aide des partis politiques ni sur celle de la finance. Les journaux qui veulent rester libres le font au prix de mille sacrifices et ne peuvent survivre que si les amis de la liberté leur apportent leur appui financier. Pour entrer en concurrence avec les autres journaux, Le Devoir devrait avoir plus de pages, plus de chroniques, avoir plus de personnel. Seuls les revenus provenant de la publicité et du tirage peuvent lui permettre de réaliser ces objectifs. Or les uns et les autres manquent au Devoir. Le mouvement ouvrier a reçu dans le passé et reçoit encore l'appui du Devoir. Les reportages objectifs que présentent ses rédacteurs, les nombreux éditoriaux des Filion, Sauriol, Laurendeau, Vigeant sur les questions ouvrières, sociales, économiques et politiques, permettent de faire connaître au grand public les aspirations ouvrières, les besoins des masses, les réformes sociales souhaitables. A l'heure actuelle, de nombreux syndicats affiliés à la C.T.C.C., des Conseils Centraux, la C.T.C.C. elle-même, ont fait parvenir leur souscription au journal Le Devoir. Mais combien de syndicats n'ont pas encore répondu à l'appel, combien de syndiqués ont négligé ou oublié de faire leur quote-part! Que les retardataires se pressent donc à faire parvenir leur souscription que l'on doit adresser comme suit: Les Amis du Devoir, 434 est, rue Notre-Dame, Montréal. Permettons au Devoir de continuer son oeuvre et aidons-le à nous aider!

ARRÊTEZ VOTRE TOUX!
avec le **SIROP MATHIEU**
EN VENTE PARTOUT

La sécurité syndicale

Mariage entre une compagnie et des chefs communistes

Un auteur sérieux donne comme authentique le fait suivant. Aux Etats-Unis, une compagnie d'assurance a délibérément signé une clause d'atelier syndical avec une union dominée par des communistes. Quel était le compromis de l'entente? L'employeur accordait la sécurité syndicale et prélevait les cotisations. En échange, pour aucune raison, il ne devait y avoir de négociation d'augmentation de salaires pendant trois ans. C'est bien là un cas d'exploitation des travailleurs, élevée à un niveau scientifique!

L'atelier syndical est une arme à deux tranchants. Il peut couper le lien d'un pouvoir dictatorial que certains employeurs entêtés veulent conserver pour maintenir les ouvriers en servitude. Léon XIII parle de ces "travailleurs isolés et sans défenses qui se sont vus, avec le temps, livrés à la merci de maîtres inhumains et la cupidité d'une concurrence effrénée".

Si les clauses de sécurité syndicale ont pour effet d'affaiblir la dictature, le monopole de certains employeurs, elles sont certainement conformes aux désirs de l'Eglise — aussi longtemps que les chefs ouvriers, à leur tour, n'essaieront pas d'abuser de leur force pour imposer un joug aux travailleurs ou aux employeurs.

Qu'il y ait des hommes indignes et sans scrupules dans les mouvements ouvriers, on ne peut le nier! Il faut les stigmatiser pour ce qu'ils sont: de vils traîtres d'une cause sacrée, des gens qui salissent de boue la bonne réputation du travail organisé et des hommes honnêtes qui constituent la grande majorité des dirigeants.

Ces chefs méprisables peuvent vouloir utiliser l'atelier syndical comme une arme pour briser en pièces la résistance légitime des membres ordinaires qui veulent une honnête indépendance et qui veulent exercer leurs droits fondamentaux de syndiqués. Ces chefs veulent des syndicats puissants pour réaliser plus efficacement des fins injustes. Ainsi une union dominée par des communistes fomenté la lutte des classes. Elle suscite des grèves sans raisons justifiables ou dans des vues purement politiques.

Un employeur doit donc refuser l'atelier syndical à un syndicat contrôlé par des communistes. Il ne peut toutefois se forger une bonne conscience en se disant que toutes les unions sont dominées par des communistes ou par des chefs qui veulent détruire le patronat. Il doit être convaincu que c'est un fait certain et actuel. Il ne suffit pas à un employeur d'étiqueter une union comme contrôlée par des communistes simplement parce qu'il n'approuve pas les attitudes du syndicat ou la philosophie économique des chefs.

Comme on le voit dans le cas précédent, affirmer la légitimité des clauses de sécurité syndicale, ce n'est pas prétendre que, dans toutes les entreprises, il doit y avoir un atelier fermé ou un atelier syndical parfait. Le droit à la sécurité syndicale n'est pas un droit absolu pas plus que le droit au travail pour le travailleur ou le droit à la gestion pour l'employeur. Dans les rapports sociaux, il n'y a pas de droit sans condition. Le droit à la sécurité syndicale est conditionné par les circonstances. Il n'est valide que lorsque les circonstances sont raisonnables.

Paul-Emile Bolté, p.s.s.

Québec

Sentence arbitrale dans le commerce de détail

Lundi soir, le 1er mars, quelque 500 employés ont décidé d'accepter les recommandations d'un tribunal d'arbitrage composé de MM. Paul Desroches, président; André Dolbec, représentant patronal et Lucien Dorion, arbitre syndical.

La sentence arbitrale qui intéresse les employés des entreprises suivantes: la Cie Paquette Ltée, le Syndicat de Québec Ltée, J. B. Laliberté Ltée, Holt Renfrew, Continental Store et Metropolitan Store, accorde les avantages suivants: Une augmentation générale de \$2.00 à \$4.00 par semaine avec pleine rétroactivité au 1er janvier 1955,

soit \$2.00 aux employés ayant de 1 à 3 années d'expérience et \$3.00 pour les classes A, B et C chez les employées féminines. Les hommes qui ont de 1 à 3 années d'expérience ont une augmentation de \$2.50, tandis que les classes A B et C reçoivent \$4.00 par semaine d'augmentation.

La convention à être signée pour une durée de deux années à compter du 1er mars 1955 prévoit aussi que les boni ou commissions qui s'ajoutent au salaire de 50 p. 100 de employés, doivent rester inchangés durant toute la convention.

Le tribunal recommande aussi une nouvelle classification des tâches et des salaires. A cette fin, il a recommandé la formation d'un comité spécial qui devra faire étude et rapport d'ici le 1er septembre 1955.

Les vacances

En matière de vacances, les employés concernés jouiront de deux semaines de vacances après trois années de service au lieu de 5 ans. Le tribunal a en outre recommandé que durant les mois de juillet et août, les magasins ferment leurs portes à 5.00 au lieu de 5.30 p.m., tous les jours de la semaine et à 12.30 p.m. le samedi au lieu de 6.00 p.m.

Comme formule de sécurité syndicale, le tribunal recommande le maintien d'affiliation ainsi que la formule Rand. Enfin, la nouvelle formule relative à l'ancienneté prévoit que tout employé qui changera de magasin conservera son ancienneté s'il s'en va dans un autre établissement.

Charpentiers-menuisiers

En l'honneur de Saint Joseph, les charpentiers-menuisiers, membres de leur syndicat, font chanter une grand'messe, mercredi, le 9 mars, à 7 h. 45 a.m., en l'église St-Joseph, de Québec.

Cordiale invitation à tous les charpentiers-menuisiers de Québec d'y participer.

DANS LE M

LA RENCONTRE DU BUFFET-PARIS

Collaboration possible des syndicats avec les autres groupes sociaux

"A y bien songer, tous les mouvements sociaux réunis ici sont engagés dans la lutte contre l'individualisme et l'égoïsme. Nous avons tous à nous battre pour le bien commun. Si vraiment notre objectif est le bien commun, nous nous retrouverons ensemble, tous, en dépit de nos différences."

C'est par ces mots que M. Gérard Pelletier, directeur du Service des Relations Extérieures de la CTCC et du journal "Le Travail", terminait ses remarques à la fin de deux journées d'études qui ont permis aux syndiqués de la région de Montréal d'entendre des représentants de cinq organismes sociaux de cette ville, expliquer les buts qu'ils poursuivent, leurs moyens d'action et finalement les objectifs communs qu'ils pourraient poursuivre avec le mouvement syndical.

Cette rencontre avait été organisée par le Comité d'Education du Conseil Central de Montréal et groupait plus de 125 militants et dirigeants des syndicats affiliés au Conseil Central, dans les salles du Buffet Paris.

Les terrains d'entente

Après avoir entendu les représentants de chacune des organisations invitées, il a été possible de discerner des terrains possibles d'entente et de collaboration.

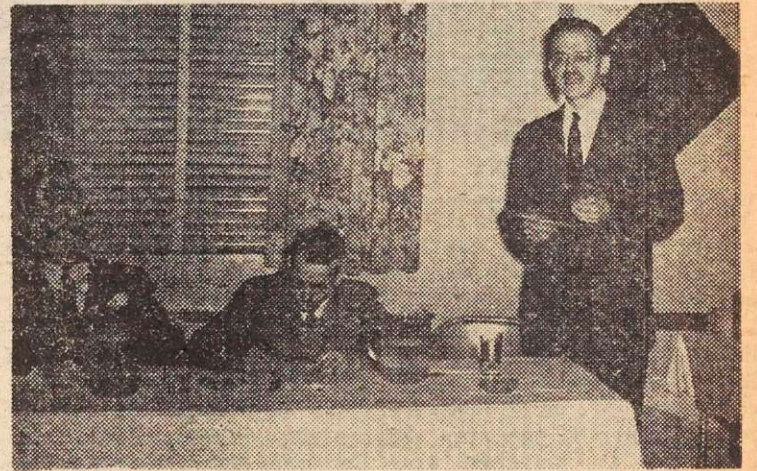
Par exemple, le premier conférencier invité, M. Jean Blais, secrétaire de la Ligue Ouvrière Catholique, après avoir fait ressortir que son mouvement se préoccupe surtout de l'éducation et de la formation de ses membres, a signalé que la L.O.C., tout en n'ayant pas comme fonction spécifique de former des syndiqués, est une école de chefs et une pépinière de dirigeants syndicaux qu'elle forme à l'action en leur apprenant à prendre leurs responsabilités. Il a rappelé, par exemple, les campagnes de la L.O.C. en vue de la tenue du budget familial, chose qui intéresse toutes les familles ouvrières. Il a aussi rappelé les campagnes de la L.O.C. en vue de faire réaliser la part que les parents doivent prendre dans l'éducation de leurs enfants et leurs responsabilités à l'endroit de la question scolaire.

Les cultivateurs

Après avoir rappelé que l'Union Catholique des Cultivateurs représente le syndicalisme agricole, M. Louis-Philippe Poulin, secrétaire général de l'U.C.C. il décrit brièvement la structure de l'U.C.C., ses activités sur le plan économique, ses réalisations ainsi que les nombreux obstacles à surmonter, tant sur le plan de l'organisation professionnelle que sur le plan de la législation.

Après avoir déclaré que les cultivateurs ont besoin d'un niveau d'embauchage raisonnable afin de pouvoir écouler leur production, il a mis en relief les problèmes qui se posent par suite de l'instabilité des marchés agricoles.

Il a favorisé la rationalisation des marchés afin d'éviter que les cultivateurs ne soient toujours à la merci de la concurrence effrénée: les cultivateurs, dit-il, sont pris dans l'engrenage de la loi de l'offre et de la demande; car ils apportent leurs produits tous en-



M. Jean Blais, propagandiste national de la J.O.C., explique aux syndiqués réunis au Buffet Paris, à Montréal, les buts poursuivis par la J.O.C. A gauche, on remarque, MM. Horace Laverdure et Yvan Legault, respectivement président et vice-président du Conseil Central.



M. Louis-Philippe Poulin, secrétaire général de l'U.C.C., souhaite l'arbitrage des prix.

semble sur le marché à une date déterminée; les spéculateurs en profitent pour acheter sur un marché ainsi déprécié tandis qu'ils revendent toujours à prix uniforme.

Enfin, il a déclaré qu'il favorisait l'établissement d'un tribunal d'arbitrage des prix qui verrait à maintenir l'équilibre entre toutes les professions.

Les caisses populaires

Le représentant des Caisses populaires Desjardins, M. Emile Girardin, président de l'Union Régionale des Caisses Desjardins, a montré l'oeuvre éducative que poursuivent actuellement les caisses populaires auprès des écoliers de la région de Montréal. A l'heure actuelle, dit-il, 86,000 écoliers et écolières de Montréal ont déposé plus de \$1,200,000 dans les caisses scolaires. Avec la fondation de caisses d'établissement, suite logique des caisses scolaires, nous ferons acquiescer aux jeunes l'habitude de l'épargne.

Il a aussi expliqué le mécanisme des caisses populaires concernant leur liquidité, leur capacité de prêter ainsi que leurs besoins de réserve. Il a déclaré que les caisses populaires de la région ont actuellement plus de \$3,000,000 en disponibilité pour des petits prêts personnels en souhaitant que les nôtres profitent de cet argent au lieu de se confier à des organismes de crédit qui exigent des intérêts élevés.

Il a aussi révélé les projets des caisses populaires concernant les prêts assurés et l'assurance-épargne.

La Chambre de Commerce

Le représentant de la Chambre de Commerce de Montréal, M. Jean Allaire, a déclaré que si on lui en faisait la demande, la Chambre de Commerce serait sans doute disposée à étudier le problème du chômage avec les syndicats et les autres groupes sociaux.

Il a admis que le chômage touche durement l'industrie parce que les mises à pied, partout où elles se produisent, réduisent le pouvoir d'achat, entraînant la diminution de la production industrielle et des services.

La Société St-Jean-Baptiste

M. Eugène Therrien, président régional de la Société St-Jean-Baptiste a brièvement rappelé tous les services que rend la Société au groupement canadien-français. Il a particulièrement insisté sur le Prêt d'Honneur qui permet à des jeunes de chez-nous de pouvoir faire leurs études et aider à l'amélioration du sort des nôtres.

Enfin il a fait part de la fondation au sein de la société de sections professionnelles de 50 membres chacune, dont une section ouvrière. Il a fait appel aux syndiqués pour qu'ils remplissent au plus tôt cette section.

"EXPORT"
LA MEILLEURE
CIGARETTE AU CANADA

MOUVEMENT

La collaboration ne peut exiger le sacrifice du bien commun

Invité à tirer les conclusions de la journée, Gérard Pelletier, directeur des Relations extérieures à la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada, a insisté sur le sens des contacts qu'a permis cette journée d'étude.

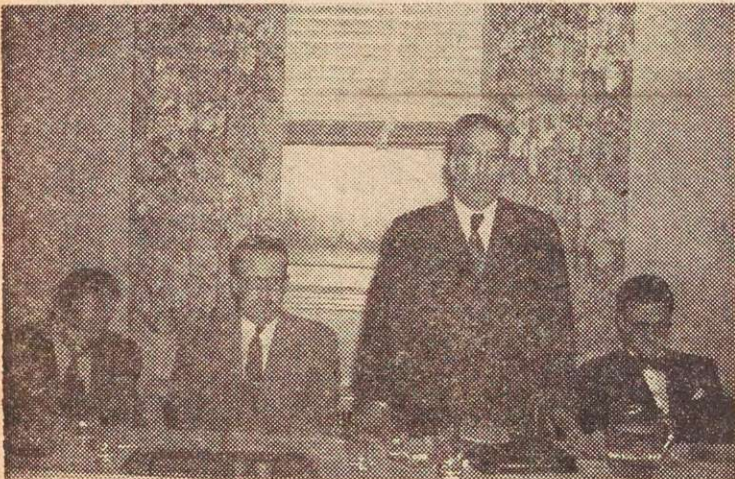
"Nous ne sommes pas ici tous ensemble, a dit M. Pelletier, pour nous laisser aller au sentimentalisme. Nous, des Syndicats, ne vous avons pas fait de déclarations d'amour et vous-mêmes, nos invités, vous vous êtes abstenus d'en faire aux militants ouvriers que vous avez rencontrés aujourd'hui. De part et d'autre, nous sommes réalistes: nous ne partons pas de l'idée que nous nous chérissons tous mutuellement, mais nous insistons sur la nécessité pressante de nous connaître, et de nous connaître "scientifiquement"."

Une connaissance scientifique

M. Pelletier insiste sur ce dernier terme: connaître scientifiquement, c'est connaître par l'expérience et non par les préjugés que chaque groupe entretient à l'égard du groupe voisin.

"Il ne s'agit pas non plus, a continué M. Pelletier, d'aimer ou de détester un mouvement à cause des hommes qui le dirigent. La connaissance scientifique exige qu'on étudie les objectifs de ce groupe et qu'on les apprécie froidement après les avoir comparés avec ses propres objectifs. Il serait facile de mettre ensemble tout ce qui nous réunit et de nous

séparer dans l'optimisme le plus béat, parce que nous aurions fait un silence total sur ce qui nous sépare. Mais cet optimisme ne durerait pas longtemps. Car il existe entre nos divers groupements des divergences sérieuses. Je n'essaierai pas, par exemple, de vous faire croire que la C.T.C.C. et la Chambre de Commerce, ou même la C.T.C.C. et l'U.C.C. sont d'accord sur tous les problèmes. Des différences de points de vue nous séparent et il faut les connaître aussi bien que nos ressemblances si nous ne voulons pas qu'elles tuent entre nous toute collaboration."



M. Eugène Therrien, président régional de la Société St-Jean-Baptiste, demande aux syndiqués de participer aux activités de la Société. L'entourent MM. Gérard Pelletier, directeur des Relations extérieures à la C.T.C.C., qui a tiré les conclusions de cette rencontre; Jean-Robert Gauthier, directeur du service d'éducation du Syndicat des Fonctionnaires municipaux et M. Jean Allaire, qui a parlé des buts et moyens d'action de la Chambre de Commerce.

Règlement à Arvida

L'entente qui vient d'être signée entre l'Aluminum Company of Canada, Ltd. et le Syndicat National des Employés de l'Aluminum d'Arvida, Inc. met définitivement fin au grief soulevé par la Compagnie lors des deux (2) arrêts de travail du 21 juin.

On se rappelle que les travailleurs de l'Aluminum se rendirent à deux reprises à la barrière principale de l'usine pour protester contre l'application de règlement régissant les activités des agents de grief dans l'usine.

Le grief fut porté à la connaissance d'un tribunal d'arbitrage après qu'un conciliateur du gouvernement eut échoué dans une tentative d'arriver à une entente.

Le tribunal était composé de l'honorable juge René Lippé, Me. Bernard Sarazin, Roger Thibodeau respectivement arbitre patronal et arbitre ouvrier.

Le tribunal suggéra dès le début des séances que les parties se rencontrent afin d'éviter une preuve inutile. La Compagnie dans son grief voulait que le Syndicat admette qu'il y eut des arrêts de travail. Considérant que les centaines d'employés ne furent pas

payés pendant ces deux arrêts de travail et que le Syndicat ne fit pas de grief pour réclamer le temps perdu, il admettait par conséquent le fait. La Compagnie voulait également que le Syndicat promette qu'il n'y ait plus de semblables arrêts de travail, vu leur gravité et la nature de l'usine. La nouvelle convention qui a été signée en janvier dernier a réglé cet item. La Compagnie exigeait que le Syndicat admette sa responsabilité pour ces deux arrêts de travail. L'ancienne convention était très formelle sur ce point, car le Syndicat s'engageait à ce qu'il n'y ait plus aucune grève, aucun arrêt de travail pendant la durée de la convention.

La Compagnie voulait que le Syndicat dédommage la Compagnie pour les pertes qu'elle a subies. La Compagnie a retiré cette dernière demande lorsque le Syndicat a admis les points ci-haut mentionnés. Le Syndicat est heureux de l'issue de ce grief, car cette entente évitera des frictions inutiles et contribuera à maintenir les bonnes relations qui existent très bonnement dans l'usine d'Arvida.

Le bien commun

"Du reste, la collaboration de nos divers mouvements ne peut pas être basée sur un désir mutuel de nous plaire ou de nous déplaire les uns aux autres. Je n'ai jamais cru pour ma part aux campagnes de poignées de main. Le seul lien entre nous tous, dans l'ordre social, c'est la règle d'or du bien commun. Si les syndicats ouvriers travaillent avec la conviction de servir le bien commun et s'ils ont pris toutes les précautions nécessaires pour s'assurer qu'ils voient, qu'ils distinguent clairement ce bien commun dans leur élaboration d'un plan d'action, ils ne doivent renoncer à cette action pour aucune considération de "bonne entente" avec un autre groupement. Il n'existe pas de "bonne entente" véritable si celle-ci exige le sacrifice du bien commun."

Heureuse initiative

Le conférencier note enfin la signification d'une telle initiative (une journée d'étude inter-groupe) et la signification du fait que cette initiative a été prise par les syndicats ouvriers.

"Quand on nous accuse d'encourager la lutte des classes ou l'égoïsme de classe, je crois qu'on se trompe d'adresse et la journée d'aujourd'hui contribue à le démontrer.

"On croit que le syndicalisme est haineux parce qu'il lutte, parce qu'il se bat. Mais il se bat pour la justice. Ce qui n'exclut pas la charité. C'est la trahison, au contraire, le fait de laisser triompher l'injustice par peur de la lutte qui empêcherait la charité.

"A bien y songer, tous les mouvements sociaux réunis ici sont engagés dans la lutte contre l'individualisme et l'égoïsme. Nous avons tous à nous battre pour le bien commun. Si vraiment notre objectif est le bien commun, nous nous retrouverons ensemble, tous, en dépit de nos différences.



Groupe de diplômés de l'Ecole d'Action Ouvrière du Conseil Central de Montréal, photographiés lors de la rencontre syndicale en fin de semaine au Buffet-Paris. On remarque M. René Girouard, du Syndicat des Plâtriers; M. L. Brisson, de l'Association des Employés d'Hôpitaux; Mlle Jeanne Boyer, du C. C. de Montréal; M. J. Dagenais, du Syndicat du Linoléum (DOC); M. René Gauthier, du Syndicat des Plombiers et M. Lucien Laforest, du Syndicat des Gantiers. M. R. Goselin, du Syndicat des Typographes, était absent lors de la remise des diplômes.

SHERBROOKE

Armand Larivée élu président du Conseil Central

Pour la première fois depuis sa fondation il y a 35 ans, le Conseil central des Syndicats catholiques et nationaux aura à sa tête un ouvrier résidant à l'extérieur de Sherbrooke.

Le précédent a été créé lorsque M. Armand Larivée, d'Asbestos, a été élu à la présidence au cours d'une assemblée générale au cours de laquelle M. Joseph-G. Gervais a résigné le poste qu'il occupait depuis plus d'un an.

M. Evangéliste Moreau, chef de quelque 700 travailleurs du bas à Sherbrooke, a été reporté à l'exécutif dont il a déjà fait partie durant plusieurs années. Il occupera le poste de premier vice-président, laissé vacant par l'élection de M. Larivée.

Le nouveau président a déjà fait sa marque dans le monde ouvrier. Il eut la distinction d'être président du Syndicat de l'amiante d'Asbestos durant la fameuse grève des employés de la Canadian Johns-Manville en 1949.

Un homme très actif, M. Larivée est encore président du syndicat de l'amiante d'Asbestos et vice-président de la Fédération des employés de l'industrie minière de la province de Québec.

A l'instar de M. Larivée, le nouveau vice-président, M. Evangéliste Moreau, est avantageuse-



M. Armand Larivée

ment connu dans le monde ouvrier de la région. Il s'intéresse activement au mouvement ouvrier depuis plusieurs années et il est président de la Fédération des employés de bas façon et circulaire de la province de Québec et secrétaire de l'Association des employés d'Orient Hosiery.

L'organisation syndicale se poursuit sans relâche dans la région de Québec

La Commission des Relations Ouvrières vient de réviser l'une de ses décisions et a accordé au Syndicat des Boulangers-Pâtisseries un certificat de reconnaissance syndicale pour représenter les employés de la Boulangerie-Pâtisserie Nationale.

L'on se rappelle qu'au début de février, la C.R.O. avait rejeté, sans audition, une requête en reconnaissance syndicale. A cette occasion, le Conseil Central de Québec avait fait des représentations auprès du Ministre du Travail, l'hon. Antonio Barrette. Finalement, la CRO a accordé au syndicat l'audition qu'il réclamait et la Commission a décidé d'accorder un certificat de reconnaissance syndicale.

L'organisation

L'organisation se poursuit sans relâche dans toute la région. A l'heure actuelle, une équipe de

huit organisateurs sous la direction de M. Napoléon Nadeau est au travail. La campagne de réorganisation du Syndicat national du Textile de Montmorency, avec l'aide des dirigeants de ce syndicat et les organisateurs du Conseil Central, a permis de récolter plus de 50 nouvelles adhésions.

D'autre part, l'Union Protectrice des Travailleurs en Chaussures vient d'obtenir un certificat de reconnaissance syndicale pour représenter les employés de Country Lane Shoe. L'unité de négociations comprend une centaine d'employés. Les négociations vont débiter vers le 17 mars.

Les négociations

A la Children Shoe, après plusieurs séances de négociations et d'arbitrage, une convention collective a finalement été conclue avec les avantages suivants pour les syndiqués: une augmentation de 5 p. 100 pour les employés rémunérés à l'heure et une de 4 p. 100 pour les travailleurs à la pièce. La convention signée pour une durée de deux années accorde aussi deux congés payés supplémentaires, le maintien d'affilia-

tion syndicale comme mesure de sécurité et finalement la reconnaissance du délégué de département comme propagandiste syndical.

Dans les boulangeries

Dans l'industrie de la boulangerie, des négociations sont présentement en cours entre le Syndicat et l'Association des Patrons-Boulangers; les principales demandes consistent en une augmentation de \$6.00 par semaine et une diminution de 2 heures de la semaine de travail.

Chez Hetherington, la convention collective a été renouvelée avec les avantages suivants: une augmentation de \$2.00 par semaine, la réduction de la semaine de travail de deux heures et finalement une deuxième semaine de vacances après cinq années de service.

Dans l'alimentation en Gros, une convention collective a été signée avec A. Leblanc, à la suite d'une séance de conciliation: cette convention accorde la réduction de la semaine de travail de 46 à 44 heures avec la pleine compensation avec rétroactivité au 27 janvier 1955.

TRAVAIL ET FOYER

"A TRAVAIL EGAL, SALAIRE EGAL"

"Le travail des femmes ne se compare pas à celui des hommes". Ce vieux préjugé est malheureusement encore sur le marché de nos jours. Il met en cause 24% du nombre des travailleurs au Canada.

Il a pu avoir une certaine vérité avant l'industrialisation des villes, alors que le travail féminin se limitait à celui de domestique dans les grandes maisons.

Aujourd'hui devant les statistiques effarantes qui sont produites, il faut bien changer d'idée et se rendre à l'évidence que les femmes occupent une place primordiale dans l'industrie, et qu'en grand nombre, elles assument de telles fonctions.

Mais, malgré l'évidence des statistiques et la situation réelle des travailleuses, il est curieux de constater que le préjugé demeure. C'est pourquoi ce problème reste actuel pour les travailleuses qui ne doivent cesser de continuer la lutte pour faire reconnaître leurs droits.

Ce préjugé les touche en ce qui concerne tout d'abord, leur personne, et cela à cha-

que fois qu'il est question de rémunération. On considère en plusieurs milieux que la femme qui travaille ne le fait pas par obligation, qu'elle pourrait facilement rester dans sa famille et que la raison qui la pousse à travailler est un désir d'évasion du cadre familial, ou une augmentation de revenu. On va même jusqu'à dire que la femme mariée n'a pas en général de charge de famille et que son premier but en travaillant est de remplir sa solitude.

Un autre angle du préjugé soutient que le travail de la femme n'est pas productif, ne demande aucun apprentissage, aucune préparation et peut facilement être fait par une machine.

L'employeur soutient que la femme est irrégulière, s'absente souvent et que son rendement est faible. Aussi qu'il est facile de la remplacer vu la forte demande d'emploi faite par les femmes.

Il est de toute évidence que ces affirmations sont fausses. La majorité des travailleuses travaillent soit pour

subvenir à leurs besoins, ou ceux de leur famille. Et il est des métiers qui requièrent une longue expérience et des opérations qui demandent du doigté, de la justesse. Et, ces opérations devraient être payées autant si c'est une femme qui les font que si c'est un travailleur.

Si on fixe un salaire par l'analyse des opérations ou dans une convention collective, on ne devrait pas tenir compte du sexe de la personne qui accomplit ce travail. Que ce soit un homme ou une femme, cette personne a droit de recevoir le juste taux fixé pour l'opération.

Je comprends que pour l'employeur, c'est une chance inouïe d'abuser de la situation et de payer des salaires bas aux travailleuses car le vieux préjugé jouant, il a un choix de main-d'oeuvre féminine. Mais, cela est injuste, car la femme a le droit de vivre dignement en recevant un salaire juste.

Il est à souhaiter que les travailleuses revendiquent fortement leurs droits: "A travail égal, salaire égal", formule qui a fait le tour du monde car elle exprime bien tout le problème de la travailleuse dans l'industrie, qui veut un statut égal à celui du travailleur, pour un travail identique.

Renée GEOFFROY.

Québec souscrit \$100.00 pour "Le Devoir"

M. Philippe Girard, qui vient d'être nommé directeur du service des relations intersyndicales de la CTCC, assistait à la dernière assemblée du Conseil Central de Québec.

Il a profité de la circonstance pour expliquer aux membres la fonction qu'il allait désormais remplir. Il a aussi expliqué qu'il serait dans la région de Québec sous peu afin de faire signer les cartes relatives au journal "Le Travail".

Il a aussi lancé un appel à tous les syndicats en faveur de la campagne de souscription organisée par les Amis du "Devoir".

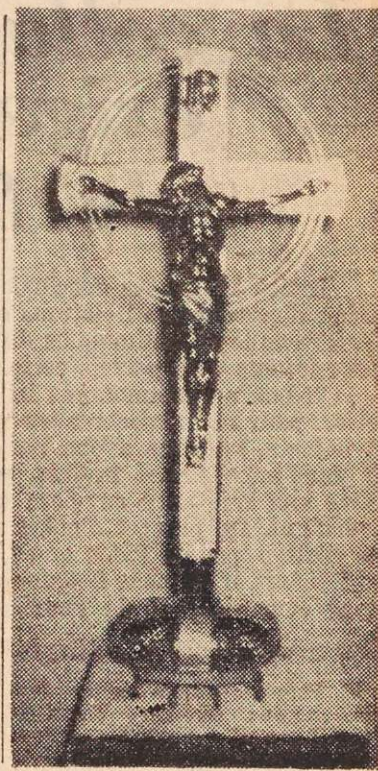
Le Conseil Central de Québec a souscrit une somme de \$100.00 à cette campagne.

MONTREAL

Elections chez les concierges

Lors des élections tenues dernièrement, l'Association des Concierges des Ecoles du District de Montréal a choisi les officiers suivants pour diriger les destinées du syndicat pendant l'année en cours: MM. Jean-Paul Auger, président; Bernard Vezeau, 1er vice-président; Lawrence Anderson, 2e vice-président; Joseph Boyer, secrétaire; J. E. Dubois, trésorier; Georges Marsan, Clément Lauzon, Gérard Beauchamp, Roland Lauzon.

Les grévistes de la Dominion Oilcloth se souviennent



Ci-contre, le magnifique crucifix qui surmonte maintenant le maître-autel de l'église St-Vincent-de-Paul, à Montréal. Ce crucifix est un don du Syndicat National du Linoleum en reconnaissance aux autorités religieuses qui ont gracieusement fourni l'usage de leur salle paroissiale durant la grève de 13 semaines.

ST-HYACINTHE

Le Conseil Central veut le maintien de la régie des loyers

Dans un mémoire soumis récemment aux autorités municipales de St-Hyacinthe, le Conseil Central des Syndicats Nationaux de cette ville a réclamé des conditions plus faciles quant à l'acquisition des terrains destinés à l'habitation ainsi que le maintien de la régie des loyers dans cette ville.

De nombreuses suggestions ont aussi été faites au Conseil municipal, concernant le problème du chômage, les jeux de bagatelle, le problème de l'électricité.

Après avoir rappelé que les syndicats sont un actif pour la ville de St-Hyacinthe, parce qu'ils ont permis à la rendre plus prospère par l'augmentation du pouvoir d'achat et d'autres avantages que valent les conventions collectives, le mémoire souligne que le fait syndical est généralement admis à St-Hyacinthe et que rares sont ceux qui contestent le droit d'association aux ouvriers.

Le logement

A propos de l'habitation, le mémoire fait deux observations: 1—Le Conseil de Ville ne devrait pas permettre l'abandon de la régie des loyers en dépit du fait qu'un récent amendement à la loi permet de se soustraire à l'application de la loi. Le Conseil Central fait remarquer que les salaires qui sont payés à St-Hyacinthe, soit une moyenne de \$40.00 par semaine, sont nettement inférieurs à la moyenne générale des salaires, et ne permettent pas aux travailleurs de faire face à une augmentation du taux des loyers.

2—Relativement à l'acquisition des terrains, le Conseil Central souligne que la ville de St-Hyacinthe a engagé des sommes considérables pour la venue d'industrie dans la municipalité. Ceci amène le Conseil central à suggérer à la ville de St-Hyacinthe d'acquiescer certaines terres qu'elle pourrait subdiviser en lots et revendre à meilleur marché possible à ceux qui veulent devenir propriétaires.

Les jeux de bagatelle

Après avoir rappelé que plu-

sieurs municipalités de la province ont adopté des règlements pour prohiber les jeux de bagatelle dans les restaurants, les magasins et autres endroits publics, le mémoire suggère au Conseil municipal de suivre cet exemple et de faire disparaître de la ville ces jeux qui ne peuvent qu'exercer un effet néfaste sur la jeunesse.

Le chômage

Au 31 janvier 1955, il y avait 1,142 chômeurs qui recevaient des prestations d'assurance-chômage à temps complet, tandis que 573 les recevaient à temps partiel; il faut ajouter, souligne le mémoire, le nombre de ceux qui sont en chômage mais qui ne sont pas enregistrés parce que leurs prestations sont épuisées.

Le mémoire est d'avis que la Cité de St-Hyacinthe serait dans son rôle si elle intervenait pour s'efforcer de trouver un adoucissement à ce mal qui atteint un grand nombre de familles.

Le Conseil Central est d'avis que certains travaux publics pourraient être exécutés à St-Hyacinthe; il demande aussi à la Cité de St-Hyacinthe d'intervenir auprès des employeurs pour qu'ils embauchent de préférence la main-d'oeuvre locale; en ce qui concerne les travaux publics de la ville de St-Hyacinthe, les travaux devraient être exécutés par des contribuables de St-Hyacinthe; enfin le Conseil central demande à la ville de faire des pressions auprès des autorités gouvernementales pour que ces derniers favorisent une reprise de l'emploi.

Le réseau électrique

Après avoir demandé au Conseil municipal de nommer un représentant ouvrier sur la Commission industrielle, le Conseil Central de St-Hyacinthe se dit d'avis que les intérêts des citoyens de la ville seraient mieux protégés si la ville reste propriétaire de son réseau d'électricité.

En réponse au mémoire qui avait été lu par M. Lauréon Girouard, secrétaire du Conseil Central, le maire de la ville, M. Picard, a félicité les ouvriers de leur intérêt à la chose publique et a promis de faire une étude attentive des suggestions faites par le Conseil Central. Concernant la régie des loyers, M. Picard, appuyé par le conseiller Me Bousquet, fit remarquer qu'une autre association avait demandé l'abandon de la régie des loyers. Me Bousquet, pour sa part, dit être en faveur de la régie des loyers.

Cueillette de linge par les Dames auxiliaires

Les Dames Auxiliaires du Conseil Central de Montréal lancent un appel à toutes les familles qui auraient en leur possession des vêtements usagés mais propres et désireuses de s'en départir. Elles ont en effet obtenu l'autorisation de faire "la CUEILLETTE DU LINGE" au profit des syndiqués actuellement en chômage. Toute information sur cette "CUEILLETTE", peut-être demandée à Mme Rachelle Gosselin: Tél.: GR. 3692, 7794 rue Casgrain.

Les activités des Dames Auxiliaires pour l'année courante ont été approuvées dernièrement par le Conseil Central de Montréal. En voici un bref résumé:

En avril: soirée récréative et familiale, danse goûter, pour les délégués du Conseil Central de Montréal.

En Août: pique-nique, pour les enfants des syndiqués qui n'ont

pas la chance d'aller à la campagne.

En Décembre: partie de cartes annuelle.

Les membres de cette organisation se sont élues de nouvelles officières, à une réunion présidée par Mme Claire Clark. Mlles Monique Paquin agissait comme secrétaire d'élection et Mmes Dagenais et Rice comme scrutateurs.

Les nouvelles officières sont les suivantes:

Mmes Simone Bessette, présidente; Marguerite Laforest, vice-présidente; Simone Rice, 2e vice-présidente; Rachelle Gosselin, secrétaire-trésorière.

Le Comité exécutif a aussi été renouvelé. Ce sont:

Mmes Marguerite Laforest, présidente; Blanche Archambault, vice-présidente; Simone Rice, secrétaire; Noëla Blanchard, Antonia Patenaude et Rachelle Gosselin, directrices.

ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquiescer des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$1940.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1000.00.

Prix du cours \$0.50

POUR INFORMATION

HENRI PETIT
Secrétariat des S.C.
555, Boul. Charest, Québec

Tél.: 4-4631

ROLAND PROVOST
1231 Demontigny est,
Montréal

Tél.: FA. 3694

L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

Nouvelles intéressant les syndiqués de la Canadian Vickers

Nous venons d'être informé que notre petit Sherlock Hulick se promène maintenant en Buick en dépôt du fait que la compagnie vient de lui couper la période de surtemps qui lui permettait de pouvoir faire la bombe. Cette heure de temps supplémentaire chaque jour lui aurait permis de payer ses besoins en gasoline. Que d'ingratitude en ce monde!

Cartes et reçus

Il y a encore un bon nombre de travailleurs qui ne se sont pas présentés au bureau pour recevoir leurs reçus de cotisations syndicales et les nouvelles cartes émises par le syndicat. Le local de l'union est ouvert de 8 heures a.m. à 8 heures p.m. pour accommoder tous ceux qui n'ont pas encore répondu à notre appel.

Retour au travail

A mesure que le travail reprend, les membres reviennent de plus en plus nombreux. Nous leur demandons de vérifier si leurs noms et adresses exactes sont sur les listes du syndicat et de la compagnie. S'il est impossible de retracer un ancien employé parce que nous ne possédons pas son adresse, cela signifie que dans les 5 jours de son rappel, il sera remplacé par un nouvel employé.

Une remise

La réunion qui devait avoir lieu lundi soir dernier avec les représentants de la compagnie sur le comité de grief, a été remise à mercredi, le 2 mars. Comme nous devons aller sous presse trop tôt, nous donnerons les résultats

de cette rencontre dans une prochaine édition.

Hockey

Le club de hockey de la Vickers a perdu la première joute de détail par 6-0 aux mains du club de la Dow Brewery, la semaine dernière. Mais les nôtres disent que la série n'est pas encore terminée et que le trophée n'est pas encore perdu.

Une invitation

Il y a encore quelques employés qui s'abstiennent de faire partie de l'union. Pourquoi ces derniers ne s'adressent-ils pas aux délégués de département de l'union afin de connaître les avantages que leur vaut leur syndicat: protection, respect, ancienneté et l'absence de la crainte. N'oublions pas non plus que notre forme repose sur notre nombre.

Félicitations

Les confrères Gerald Fitzsimmons, Ronnie Griffith et Harry Worton viennent d'être élus représentants du département de la marine sur l'Association mutuelle de la Vickers. Les membres peuvent être assurés que leurs intérêts sont en bonnes mains. Incidemment, nous voulons signaler que le confrère Fultz se rétablit de l'accident qu'il subit il y a quelque temps et qu'il sera bientôt de retour avec nous.

Les retardataires

Nous notons que la liste des retardataires diminue de plus en plus, mais il y a encore quelques exceptions. Encore un petit effort et tout le monde sera au travail en temps.

présents de travailler toujours dans l'intérêt de l'Association qui est votre intérêt et, sur les chantiers où ils travaillent répandre l'idée du syndicalisme.

MONTREAL

Négociations en faveur de 60,000 travailleurs dans la construction

Le Conseil des Syndicats des métiers de la Construction de Montréal (CTCC), et le Conseil de la Construction (FAT-CMTC) viennent d'entreprendre des négociations conjointes avec la Chambre de la Construction de Montréal qui groupe un bon nombre d'entrepreneurs, en vue de signer une nouvelle convention collective de travail et de faire amender le décret régissant les conditions de travail dans cette industrie.

Les représentants syndicaux qui représentent quelque 60,000 travailleurs de l'industrie de la région de Montréal, ont rencontré les représentants patronaux lundi cette semaine, mais les négociations ont été remises à la demande patronale; les représentants patronaux veulent faire enquête sur les salaires et les conditions de travail dans les autres villes canadiennes avant de faire connaître leurs réactions devant les demandes syndicales.

Les demandes syndicales

Les principales demandes syndicales: les travailleurs demandent une extension de la juridiction territoriale du comité paritaire de l'industrie dans la région de Montréal. On veut que toutes les municipalités et cités et villes dans un rayon de 15 milles de Montréal, soient assujettis au décret: à l'heure actuelle, il y a plusieurs exceptions que les ouvriers veulent faire disparaître.

Les ouvriers demandent aussi une amélioration au plan de vacances: on veut tout d'abord faire disparaître le système de timbres qui existe actuellement et l'on demande une semaine de vacances que les travailleurs pourront prendre en été et une rémunération de 4% en guise de paiement pour ces vacances. Relativement aux salaires, les travailleurs demandent une hausse générale de 20 cents l'heure pour les travailleurs de chacun des métiers couverts par le décret; l'on sait que les principaux corps de métiers actuellement en négociations sont les menuisiers, les briqueteurs, les peintres, les finisseurs de ciment, les ouvriers du métal en feuille, les journaliers et les manoeuvres. Les électriciens et les plombiers sont assujettis à d'autres conventions et ne sont pas

couverts par les négociations présentes.

Outre l'augmentation de 20 cents, les ouvriers demandent une rémunération à temps double pour le travail effectué le samedi.

L'on veut aussi qu'une clause du décret oblige les employeurs à payer les ouvriers chaque semaine; à l'heure actuelle, cette disposition n'existe pas et les travailleurs qui sont obligés de faire des réclamations parce que leur employeur ne leur donne pas leur salaire en entier au bout de la semaine, doivent se servir de moyens légaux, qui leur coûtent cher. La nouvelle disposition permettra au comité paritaire de veiller à l'application de cet article sans déboursés à la charge des travailleurs.

Les négociateurs pour le Conseil des Métiers de la Construction (C.T.C.C.) sont MM. Aldéric Gosselin, président du Conseil de la Construction; Horace Laverdure, président du Conseil Central de Montréal; Camille Larocque, vice-président; Cuisse Larocque, J. Arcand, agent d'affaires du syndicat des peintres et Valère Dupont, représentant des journaliers.

Voici une étude comparative des salaires payés à certains métiers de la construction à Montréal, à Québec et dans les principales villes du Canada, d'après le Financial Post du 19 février dernier.

Ville	Briqueteurs	Charpentiers	Peintres	Travailleurs du métal en feuille	Journaliers
HALIFAX	\$1.86	\$1.61	\$1.37	\$1.47	\$1.10
ST-JEAN (N.-B.)	1.80	1.50	1.40	1.25	.75
QUEBEC	1.50	1.70	1.45	1.50	1.15
MONTREAL	2.00	1.80	1.70	1.80	1.25
TORONTO	2.41	2.25	1.95	2.25	1.25
HAMILTON	2.10	2.10	1.65	2.10	1.20
WINDSOR	2.40	2.17	1.80	2.10	1.67
WINNIPEG	2.10	1.90	1.65	1.75	1.25
SASKATOON	2.18	1.85	1.65	1.80	1.28
EDMONTON	2.30	2.17	1.65	2.15	1.30
VANCOUVER	2.40	1.95	2.12	2.30	1.60

(suite de la page 1)

Nous avons la dictature économique...

meilleure suggestion que l'on puisse faire aux autorités fédérales et provinciales pour obtenir le plein emploi.

Autres orateurs

Quatre autres orateurs, M. Gérard Bérard, conseiller municipal et représentant de S. H. le maire Emile Lévesque, l'hon. Johnny-S. Bourque, député de Sherbrooke et ministre des Terres et Forêts et des Ressources hydrauliques dans le cabinet Duplessis, M. Maurice Gingues, député de Sherbrooke, et M. Evangéliste Moreau, président de la Fédération des employés du bas façonné et circulaire, ont adressé la parole à l'assemblée de dimanche.

M. Bérard déclara que les municipalités étaient généralement en trop mauvaise posture pour pouvoir remédier au chômage. "Si on prétend que ce problème relève des municipalités, dit-il, il faudra faire pression auprès du gouvernement pour apporter des modifications à la loi régissant les pouvoirs de taxation. Actuellement, les villes n'ont pas suffisamment de revenus pour permettre le plein emploi à leurs chômeurs."

Le député provincial, l'hon. Johnny Bourque, affirma que le gouvernement de Québec avait donné l'exemple en passant à sa façon au chômage dans la province. Il souligna à ce propos que l'on avait continué les travaux de la Bersimis afin de maintenir 1,500 ouvriers à l'ouvrage et parla de la construction d'un hôpital de 1,500 lits qui commencerait à Sher-

brooke d'ici quelques mois et qui emploiera plus de 2,000 ouvriers durant près de deux ans.

Le ministre ajouta que selon lui, le chômage n'était pas un problème qui relevait des municipalités mais bien des autorités fédérales et provinciales.

M. Gingues affirma d'autre part que le gouvernement fédéral faisait aussi tout son possible. Il mentionna que l'on avait notamment entrepris à Sherbrooke la construction d'immeubles fédéraux.

Le réputé fédéral attribue principalement le chômage au perfectionnement de la machinerie, "un problème qu'aucune législation ne peut résoudre."

Résolution

Quelques minutes après le discours de M. Marchand, l'assemblée a approuvé à l'unanimité une résolution en six points que l'on a fait parvenir aux autorités fédérales et provinciales. Voici le texte de cette résolution:

"Les ouvriers de Sherbrooke et de la région, réunis en assemblée extraordinaire en la salle du Christ-Roi, le 27 février 1955, pour étudier le problème du chômage.

"ONT CONSTATÉ que le chômage avait atteint un état d'acuité qui mettait en danger non seulement la classe ouvrière mais toute la société;

"ONT DEPLORE qu'un manque de coordination dans l'action préventive a eu pour con-

séquence de jeter des milliers de travailleurs sur le pavé;

"ONT DEMANDÉ que les autorités fédérales, provinciales et municipales avisent conjointement, et sans délai, aux meilleurs moyens à prendre pour corriger la présente situation. Les associations patronales et ouvrières devraient être consultées par les autorités civiles et appelées à coopérer;

"ONT RECLAME que l'on entreprenne immédiatement des travaux publics afin de donner du travail aux chômeurs;

"ONT PRIÉ le gouvernement fédéral de hausser les prestations d'assurance-chômage, afin de maintenir le pouvoir d'achat des masses laborieuses;

"ONT SUGGÈRE la création de conseils économiques et sociaux à l'échelon national et provincial, afin d'orienter l'activité économique vers le bien commun."

La tenue de ce ralliement faisait suite à un appel lancé par la C.T.C.C. à tous ses bureaux régionaux. On se souvient que ce mouvement canadien du travail avait présenté le 10 novembre au Cabinet fédéral un mémoire dont les principaux item concernaient le chômage. Devant l'incertitude du gouvernement, la C.T.C.C. a décidé par la suite d'organiser des assemblées populaires à l'occasion de la tenue de l'assemblée publique sur cette question.

Le Conseil central de Sherbrooke a été l'un des premiers à répondre à son appel.

MONTREAL

Elections chez les électriciens

A l'assemblée régulière du Syndicat National des Electriciens eurent lieu l'élection annuelle des officiers sous la présidence de Camille Larocque premier vice-président du Conseil des Syndicats des Métiers de la Construction de Montréal Inc. remplaçant Aldéric Gosselin, président retenu ailleurs pour représentation syndicale.

Furent élus par acclamation les officiers suivants:

Président, J. Calabro; 1er vice-président, J. René; 2e vice-président, Claude Lapierre; secrétaire-archiviste, Yvan Imbeau; secrétaire-trésorier, Rodolphe Forget; secrétaire financier, V. E. Dupont; sergent d'armes, Jean Chayer.

Elections chez les journaliers

Dernièrement, l'Association des Journaliers Manoeuvres procédait à l'élection de ses officiers laquelle fut présidée par Aldéric Gosselin président du Conseil des Syndicats des Métiers de la Construction de Montréal Inc. assisté de V. E. Dupont comme secrétaire d'élection. Tous les officiers furent élus par acclamation à savoir:

Président, Arthur Ducharme; 1er vice-président, Pat. Cloutier; 2e vice-président, Roland Lévesque; secrétaire-archiviste, Maurice Beaudry; secrétaire-trésorier, Clovis Langlois; sergent d'armes, Armand Brunet.

De par la constitution l'élection de l'agent d'affaires a lieu à une autre assemblée après l'assermement des nouveaux officiers.

Le président Gosselin félicita les nouveaux élus de la confiance reçue par les autres membres, donna des renseignements sur la négociation d'un nouveau contrat de travail, et demanda aux membres

TROIS-RIVIERES

Le Conseil National des Syndicats Ouvriers Nationaux Catholiques des Trois-Rivières a procédé récemment à l'élection de ses officiers pour le terme 54-55.

Les élus sont: MM. Albert Morin, président; Alphonse Courteau, 1er vice-président; Gérard Bonenfant, 2e vice-président; Paul Cousin, 3e vice-président; Lionel Bellefeuille, secrétaire; Gaston Fleury, asst.-secrétaire; J.-H. Bettez, trésorier; André Montour, asst.-trésorier; Jean Girard, sergent d'armes; J.-H. Jacob, inspecteur; Geo-Arthur Francoeur, gardien; Jean-Paul Doucet, Roméo Bergeron et Delphis Lachance, respectivement auditeurs; Emile Tellier, directeur du personnel et M. l'abbé Henri Bourassa, aumônier.

M. Emile Tellier agissait comme président d'élection.

Deux évêques célèbrent la messe dans des usines

Un communiqué de l'agence de nouvelles NN. SS. nous apprend que LL. EE. NN. SS. Richard J. Cushing, archevêque de Boston, et J. F. Minihan, évêque auxiliaire, ont célébré la messe du mercredi des cendres aux deux usines de la General Electric à Lynn, Mass.

Durant le carême, il y aura une messe à ces deux usines chaque mercredi midi; des officiers protestants auront lieu le jeudi midi.

On dit que c'est la première fois que des officiers religieux ont ainsi lieu régulièrement dans des usines en Nouvelle-Angleterre. Les deux usines employent ensemble quelque 20,000 employés.

Coming changes in U. I. A.

110,000 Workers in Hospitals May Receive Coverage

OTTAWA. (CPA) — The first item of legislation approved at the present session of Parliament provided for changes in the rates and the minimum period of payment of supplementary unemployment insurance benefits. This measure, which received speedy approval of the House, was merely a stop-gap measure to meet a pressing situation. However, Parliament will soon be thoroughly overhauling the Unemployment Insurance Act.

What Changes ?

One of the most important changes likely to be made is a revision of benefit rates in order to maintain a certain relationship between wages and benefits. The Act aims at providing benefits large enough to give a certain measure of relief to the unemployed yet not so large as to discourage jobless workers from seeking work. Present benefit rates, which range from \$4.20 to \$17.10 a week and from \$4.80 to \$24.00 for a claimant with a dependent, are hardly likely to discourage anyone from seeking work.

In the past, the top class of benefits (for the group earning \$48 a week or more) has included the majority of wage earners. By providing a maximum benefit of \$24, a benefit equal to 50% of earnings has been obtained by those income was exactly \$48 a week. However, this "open end" wage class gets away from the 50% principle in the more common wage levels of today. Thus, a claimant who was earning \$72 a week could receive only 33.3% of this amount in benefits, if he drew the maximum of \$24.

A partial recognition of this increase in wages, it is now proposed to create two extra wage classes, bringing the total to nine.

The top class will be for claimants whose wage was \$60 or more. Maintaining the 50% benefit principle, top benefits will now be increased to \$30 a week for claimants with a dependent.

Method of Contribution

There has been considerable speculation that the present method of equal employer-employee contributions, ranging from 18 to 54 cents weekly, would be replaced by a one per cent check-off — up to a maximum of 60 cents — against an employee's salary. It is now likely that the present system of fixing stamps in employees U.I. book will be retained. There is, however, a strong probability that employer-employees contributions will now be amended to range from 12 to 60 cents weekly.

The Federal Government puts up 20% of the total of employer and employee contributions and the proposed change in the rate of contributions is unlikely to have any great effect on the Government's total contribution to the Unemployment Insurance Fund. The 1955-56 estimate of Government contribution is set at \$32,500,000 compared with \$31,658,000 for 1954-55.

Length of Benefit

While the present length of benefit will probably be increased when the Act is amended, the changes may not meet labor's demands. The duration of benefit increase with the number of daily contributions. One day's benefit is given for every five days' contributions over the previous five years with a deduction of one day's benefit for every three days collected during the last three years. Thus benefit periods may now range from six weeks to 51 weeks. The former period has been criticized as inadequate by the Canadian Welfare Council and labor organization, which have called for a 20-week minimum, but there is little likelihood of

this request being granted. The minimum may be raised to 14 weeks while certain adjustments will possibly be made to the maximum benefit period.

Coverage

Employees who earn more than \$4,800 a year (the present maximum) are unlikely to be brought into the U.I. scheme. However, hourly-rated workers who have an income exceeding that amount, automatically come under the provisions of the U.I. Act since it apply to all hourly-paid workers.

A major group of workers not now covered by the Act may receive coverage as a result of proposed amendments. This group comprises some 110,000 workers in Hospitals and charitable institutions. Attempts have been made in the past to bring them under the provisions of the Act, but opposition from the institutions concerned (since they would have to make employer contributions) backed particularly by Social Crediters, has prevented such coverage. Although the U.I. Commission has had ready for a number of years a regulation extending coverage to these groups, no attempt has yet been made to introduce it.

The U.I. Fund

Latest figures place the Unemployment Insurance Fund at \$897 million despite the heavier demands that have been made upon it in recent months due to sharply increased unemployment. Labor feels that benefits could be far more generous than the proposed amendments to the U.I. Act will make them, without any danger of exhausting the Fund. In addition, it is felt that benefit periods could be liberalized and other changes made in the Act in order to alleviate the hardships involved in periods of unemployment. The changes in the Act may not include everything that Labor is seeking but at least they will probably go part of the way.



Items of interest to workers at Canadian Vickers Limited, Montreal

LESS OVERTIME !

We have been informed that the "diminutive Sherlock Holmes" is now the possessor of a Buick car, regardless of the fact that his overtime "binge" was clipped on company orders. That extra hour pay each day would have covered his petrol consumption. Very ungrateful gesture on the part of his sponsors!

HOCKEY

Vickers hockey team dropped the first play-off game to the crack Dow Brewery Team last Friday night by a score of 8-0. Better luck, boys in your next encounter and here's hoping you'll bring that trophy down Maisonneuve way.

INVITATION

There are still a number of employees working in the Yard without affiliation to the Union. Why not inquire from a Union Steward who will be pleased to inform you of the many benefits to be derived from being a union man. Protection, respect, seniority and the absence of fear of being unjustly discharged from your job are just a few. And of course, there is strength in numbers. Join up and don't be a "free rider".

RECEIPTS AND CARDS

While a goodly number of members have called at the union office to pick up their income tax receipts and new union cards, there are still quite a number remaining. The union office is open from 8.00 a.m. until 8.00 p.m. to accommodate those who have not as yet secured their receipts and union cards

RECALL

As work progresses in each department, more and more members are being recalled to their jobs. Are you certain your address is up to date in the union and company records? If your new address is not registered make sure by checking with your union office. A delay in contacting a member for recall to work due to a wrong address may mean a new employee will be hired if the recalled member cannot be traced within the 5-day time limit. Better check.

POSTPONEMENT

Monday night's meeting of the grievance committee with the company was postponed until Wednesday at 5.00 p.m. As this time will not meet our dead-line results of this meeting will be given in this column next issue.

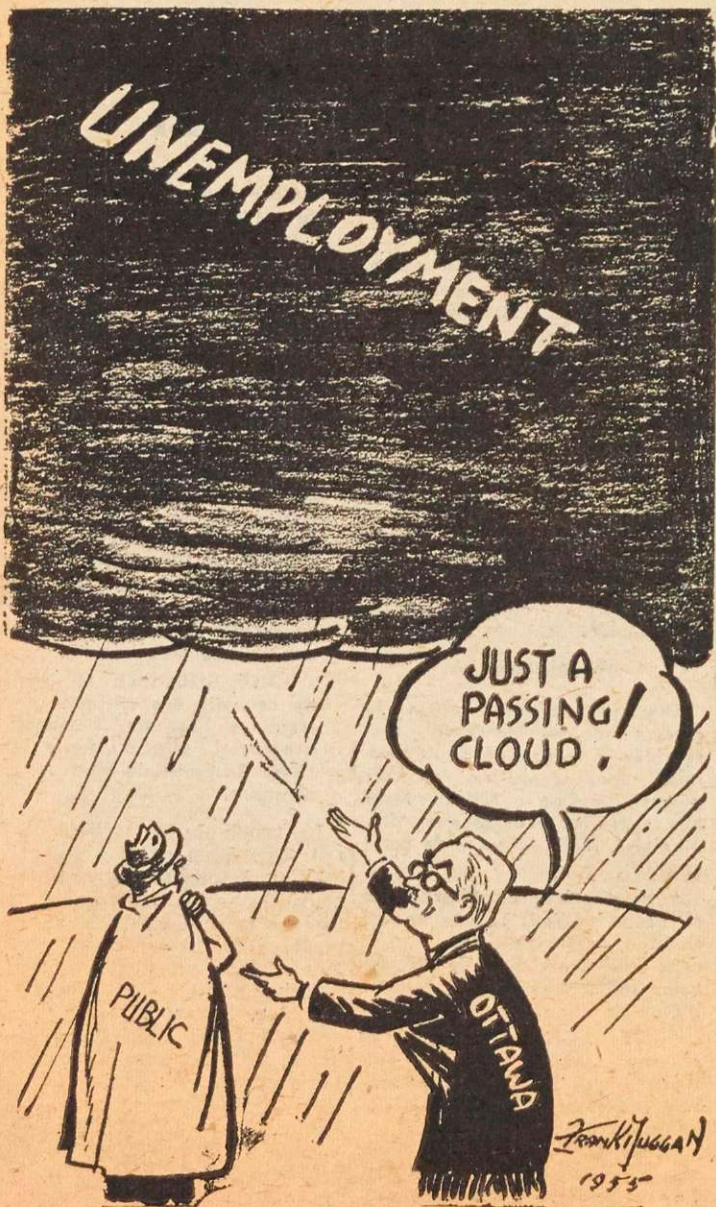
CONGRATULATIONS

Brothers Gerald Fitzsimmons, Ronnie Griffith and Harry Worton were recently elected to serve as representatives of the Marine Department in the Canadian Vickers Mutual Benefit Association. Members may be assured that their interests will be looked after by the new members of the M.B.A. Incidentally we expect to hang up the "Welcome Back" sign soon for Fitz who is recuperating from a broken ankle bone.

TARDINESS

While there is a noticeable falling off in "late punchers" for work, the record is still far from perfect. Why not make an extra effort and keep your attendance record as close to 100% as possible.

As Ottawa sees it



NEGOTIATIONS UNDERWAY FOR 60,000 CONSTRUCTION WORKERS

The Union Council of Construction Trades of Montreal (C.C.C.L.) and the Construction Council of the International Unions have co-jointly opened negotiations with the Construction Chamber of Montreal, which groups together the majority of contractors, in the preliminary steps towards the signing of a new collective labor agreement, and amendments to the existing decree which covers the industry.

The unions which represent some 60,000 workers in the industry in Montreal and region met with the employers representatives on Monday last, and at the employer's request the meeting was postponed until

the contractors conduct an investigation on salaries and working conditions in other Canadian cities.

Union Demands

The principal demands made by the unions center around the following points:

The workers are asking for an extension of the territorial jurisdiction rights of the Parity Committee of the industry in Montreal and regions. They ask that all municipalities and cities and towns within a radius of 15 miles of Montreal be subjected to the decree.

The workers are also asking for amendments to several exceptions in the decree. A further demand is for a better vacation plan, the abolition of the work stamp system as it now exists, and one week's paid summer vacation, or a remuneration of 4%

of salaries in lieu of holidays.

As regards salaries the employees are asking for a general increase of 20 cents hourly in all trades which are covered by the decree. The trades in negotiations are carpenters, bricklayers, painters, cement finishers, sheet metal workers and laborers. The plumbers and electricians are covered in another contract and are not taking part in the negotiations. The employees also demand that Saturday work be paid at double-time rates, and a weekly pay be established.

Representing the C.C.C.L. Union are Messrs Alderic Gosselin, president of the Construction Council, Horace Laverdure, president of the Central Council of Montreal, Camille Larocque, vice-president of the Construction Council, Jos. Arcand, business agent of the C.C.C.L. Painters Union and Valère Dupont, representing the laborers.

Here is a comparative table of salaries paid to different tradesmen in the construction industry in several Canadian cities, as published in the Financial Post of February 19 1955.

City	Bricklayers	Carpenters	Painters	Sheet Metal Workers	Laborers
HALIFAX	\$1.86	\$1.61	\$1.37	\$1.47	\$1.10
ST. JOHN - N. B.	1.80	1.50	1.40	1.25	.75
QUEBEC	1.70	1.50	1.45	1.50	1.15
MONTREAL	2.00	1.80	1.70	1.80	1.25
TORONTO	2.41	2.25	1.95	2.25	1.25
HAMILTON	2.30	2.10	1.65	2.10	1.20
WINDSOR	2.40	2.17	1.30	2.10	1.67
WINNIPEG	2.10	1.90	1.65	1.75	1.25
SASKATOON	2.18	1.85	1.65	1.80	1.28
EDMONTON	2.30	2.17	1.65	2.15	1.30
VANCOUVER	2.40	1.95	2.12	2.30	1.60